CHAMPIONNATS DE FRANCE SUP RACE 2027

- 14' ET MOINS

- ULTRA LONGUE DISTANCE

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
FFSurf.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

PRINCIPE GENERAL

- Les Championnats de France 14’ et moins et les Championnats de France Ultra Longue Distance de Stand Up Paddle Board Race constituent les manifestations phares du calendrier sportif fédéral. A ce titre, la FFSurf est maître d'œuvre et propriétaire de l'organisation des Championnats de France.

- Les Championnats de France sont organisés par la FFSurf et un ou plusieurs co-organisateurs, ces derniers étant obligatoirement des structures affiliées à la Fédération Française de Surf (Club, Comités Départementaux ou Régionaux). La FFSurf fixe chaque année, la date des Championnats de France en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux.

- Les championnats de France sont ouverts aux SUP race dans les catégories d'âge représentatives de leur discipline. Ces catégories d'âge sont fixées dans le règlement sportif de la FFSurf (voir annexe).
 L’inscription définitive aux championnats de France de chaque compétiteur se fera à la réception du règlement. Le montant de l’inscription est fixé à 30 € pour la Course Technique, 30 € pour la Longue Distance, et 15 € pour la Course Technique des jeunes (U10 à U14). Le montant pour les championnats de France Ultra Longue Distance sera au libre choix de l’organisateur.

- Les Championnats de France se dérouleront selon les formats de compétitions et quotas par catégories d'âge et disciplines, précisés dans le Règlement sportif de la FFSurf (chapitre 4-article 3 du règlement sportif SUP Race). 3 jours de compétition sont à prévoir pour l’organisation.

 ⇨ Contenu des championnats de France 14' et moins (3 jours de compétition) : voir proposition de programme en annexe
 - La Longue distance pour les différentes catégories d’âge (+ tandem), 10km à 20km, Le parcours proposé sera accessible à un grand nombre de compétiteur. Un parcours de replis sera obligatoirement proposé.
 - La technical race (course technique) pour les différentes catégories d’âge,
 - La Longue distance et la Technical race pour les jeunes (U10 à U14 en 12'6),
 - Le Sprint de 200m en ligne droite ou en format ISA ,en open/ondine (+tandem) et les jeunes (100m pour les U14 et 50m pour les U10 et U12),
 - Les Gonflables (Chpts SUP AIR en 14' et en Open/Ondine), 10km à 20 km.
 - Le relais pour les championnats de France des clubs.

 ⇨ Contenu des championnats de France 14’ Ultra Longue Distance : 1 jour de compétition assurant une course d’une distance d’au moins 80 km, dans les catégories Open et Ondine (14’ et moins, Unlimited et Tandem).).

- Nombre d’athlètes participant à un championnat de France :
 - Les championnats de France SUP AIR, Jeunes et tandem sont ouverts à une seule condition, la détention de la licence compétition. L'objectif de cette compétition est de l'ouvrir à un très grand nombre.
 - Les championnats de France 14’ et moins : La sélection est faite sur la base d’une participation à un championnat régional (course ou classement régional), ou à une liste régionale des athlètes ayant participé(e)s aux compétitions régionales. Le nombre d’athlètes sélectionné(e)s pourra donc être important.
 - Ultra Longue distance : ouvert à tous les licenciés compétition de la FFSurf,

- Les championnats de France SUP race devront obligatoirement disposer d’un ou plusieurs parcours de repli (sauf pour l’Ultra Longue Distance).

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Tout club, Comité Départemental ou Régional souhaitant postuler à l'organisation des Championnats de France, doit en faire candidature auprès de la FFSurf, en déposant le dossier de candidature suivant.

Seuls les dossiers complets déposés avant la date limite de dépôt fixée par la FFSurf lors de l'appel d'offres, seront étudiés**.**

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels...,
- le courrier de la commune autorisant la compétition,
- le budget prévisionnel selon l'imprimé « fiche action » joint en annexe,
- la confirmation que le tarif d'inscription (pour les championnats de France 14' et moins) sera celui défini en page 2 (30 € pour la Course Technique, 30 € pour la Longue Distance, sprint gratuit s'il rentre dans un pack d'au moins 2 courses (sprint + autre course), Sprint 10€ (si course unique), 15 € pour la Course Technique pour les jeunes).
- un descriptif du ou des sites de compétition choisis et des équipements dont ces sites peuvent ou pourront disposer (parking, commerces, toilettes…),
- le programme des courses avec la description des parcours prévus et des parcours de repli,
- une description des moyens matériels, de sécurité sur l'eau, financiers et humains dont le ou les co-organisateurs pourront disposer,
- la présentation succincte des événements hors compétition pouvant être organisés (cinéma, musique...).

Rappel des pièces à fournir :
- Plans des courses (Le plan principal doit être accompagné par le plan des courses possibles en cas de conditions météorologiques défavorables).
- Copie du Dossier de déclaration d'événement nautique à la DDTM.
- Projet Global de l'événement avec présentation du programme prévisionnel.
- A défaut des arrêtés municipaux définitifs (souvent fournis en dernière minute), la commission nationale SUP souhaite voir un document apportant une preuve tangible de l'accord de la municipalité qui accueillera la compétition sur son domaine public

RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

• **Le déroulement du Championnat de France** relève de la responsabilité du Directeur de Compétition nommé par le Département Technique de la Fédération. Il sera assisté dans sa tâche du Délégué Sportif nommé par le Département Technique de la FFSurf.

• **L'organisation matérielle du Championnat de France** relève de la responsabilité du ou des co-organisateurs (club et/ou comité Départemental ou Régional).

• **La promotion et la communication des Championnats de France** relèvent de la responsabilité du Département Promotion - Communication de la Fédération Française de Surf en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média des Championnats de France sera élaboré par ce département.

Le suivi des préparatifs de l'organisation sera assuré par un comité de pilotage composé :

- du Président du Département de la Vie Fédérale ou son représentant, et du président de la commission nationale SUP race ou de son représentant.
- du Directeur Technique National ou de son représentant au titre du département Technique de la FFSurf,
- du Président du Club et/ou des comités Départementaux ou Régionaux co-organisateurs ou leurs représentants,
- du Président du Département Communication – Promotion ou son représentant,
- du Maire de la Commune où sont organisés les Championnats de France ou son représentant.

LES PARTENARIATS

La FFSurf se réserve le droit de rechercher des partenaires. Ces partenaires devront obligatoirement être présents sur tout élément ou support de promotion et de communication. Une convention en précisera les modalités.

La diffusion des images de la compétition est réservée en priorité aux partenaires de presse écrite et audiovisuelle de la FFSurf.

La structure co-organisatrice peut rechercher des partenaires privés et/ou publics locaux pour aider à l'organisation de la compétition, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les partenaires de la FFSurf. Ces partenariats ne pourront pas concurrencer les partenaires de la FFSurf dans leur domaine privilégié (compagnie de transport aérien et banque). Sous cette condition, les partenaires de la structure peuvent, après autorisation de la FFSurf, figurer sur tout élément ou support de promotion et de communication relatif à l'épreuve concernée.

La structure co-organisatrice est chargée de négocier des partenariats avec les institutions territoriales : municipalité, SIVOM, Communauté de communes, Conseil général, …

ENGAGEMENT DE LA FFSURF

En tant que responsable de l'organisation technique et sportive des Championnats de France, la FFSurf s'engage à :

Convoquer un staff technique d'officiels composé de :

- 1 délégué sportif,
- 1 directeur de compétition (il pourra être issu du ou des co-organisateurs).

Inviter au titre de la représentation fédérale :

- Le Président de la FFSurf et les représentants du Conseil d'Administration,
- Les représentants de la Direction Technique Nationale,
- Les salariés de la Fédération Française de Surf impliqués dans l'organisation.

Dans ce cadre, la Fédération précisera aux co-organisateurs, 30 jours à l'avance, le nombre exact des membres du staff à héberger en chambre double catégorie 2 étoiles, à proximité immédiate du site de compétition.

Mise à disposition du groupe WhatsApp : « FFS SUP Race »

La fédération nomme les co-organisateurs comme administrateur du groupe « FFS SUP race ». Ce groupe est un canal de diffusion d'information de l'organisation vers les compétiteurs.
Ce groupe permettra de diffuser des informations aux compétiteurs avant et pendant la compétition (limitation de résultats papier).

Assurer la communication et la promotion des championnats :

La promotion et la communication des Championnats de France relèvent de la responsabilité du Département Promotion – Communication de la FFSurf en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média sera élaboré par ce Département en collaboration avec le ou les co-organisateurs.

Aider financièrement l'organisation des Championnats de France :

Une aide financière de la FFSurf sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs.
3000€ TTC pour les championnats de France 14'.
1000€ TTC pour les championnats de France Ultra Longue Distance
Le versement de l'aide financière au club organisateur se fera sur présentation d'une facture du club organisateur à hauteur du montant correspondant, à l'ordre de la FFSurf.
A adresser à compta@surfingfrance.com avec pour objet "Aide financière à l'organisation de la compétition xxx (intitulé de la compétition) à xxx (lieu de la compétition)" ainsi que le RIB (paiement par virement bancaire).

Fournir les médailles :

Toutes les médailles pour les 4 premiers dans chaque discipline et catégorie d'âge (conformément au règlement sportif et correspondant aux types de championnats de France) seront fournies par la FFSurf.
Attention : les titres et médailles seront décernés seulement pour les catégories ou groupement de catégories affichant au moins 4 concurrent(e)s classé(e)s.

ENGAGEMENT
DU OU DES CO-ORGANISATEURS

Dans le cadre de l'organisation des championnats de France, le ou les co-organisateurs s'engagent à :

Collecter les droits d'inscriptions :
Le co-organisateur collectera les droits d'inscriptions des compétiteurs de l'épreuve et confirmera la liste définitive des engagés au staff technique.

Assurer les inscriptions et confirmations :
En collaboration avec le FFSurf, le co-organisateur collectera les inscriptions des compétiteurs et assurera les confirmations afin d'éditer et de communiquer, chaque veille de compétition, une liste de départ pour chaque épreuve.

Mettre à disposition le matériel de compétition :
- le matériel de gestion des inscriptions et des confirmations.
- 1 jeu de 200 lycras ou dossards jetables (numérotés de 1 à 150, si possible, affichant le logo de la FFSurf et des partenaires de la compétition).
- le matériel de chronométrage : en fonction du nombre de compétiteur, le co-organisateur s'engage à mettre en place un système de chronométrage efficace et fiable, à l'abri des intempéries. Un double chronométrage manuel devra obligatoirement être mis en place pour chaque épreuve.
- Assurer et afficher les résultats des différentes compétitions : imprimante, photocopieuse, panneau d'affichage. Le groupe WhatsApp « FFS SUP race » permettra de réduire les impressions.
- le matériel permettant la matérialisation des départs et des arrivées : beach flags, haut-parleur/porte-voix, barrières…
- une sono avec micro HF permettant l'animation des différents moments des championnats de France (départs, arrivées, briefings, remises des prix).
- un dispositif de caméra qui filmera, en champ fixe, la totalité de l'arrivée de chaque épreuve.

Assurer les briefings et les départs :
Le co-organisateur mettra à disposition un beach marshall qui aura en charge la tenue des différents briefings de course avec le directeur de compétition et le lancement des départs de chaque épreuve.

Assurer l'animation des compétitions :
Prévoir un animateur : départs, arrivées, remises des prix…

Assurer l'organisation matérielle de la compétition dans le respect des règles de sécurité :

- **Aménagement des sites de compétition :**

Structure Pool technique – VIP – Partenaires - Presse :
Prévoir 1 structure si possible en dur (ou algécos), avec séparations, d'au moins 50 m2 minimum, équipée de tables de réception, chaises, réfrigérateurs, cafetière…, permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant, d'un photocopieur, de connexions Internet haut débit (15 mo/s minimum).

Lignes de départ et d'arrivée :
Pour chaque course, une ligne de départ devra être matérialisée par une zone spécifique dégagée pour les compétiteurs, par des beach flags ou tout autre moyen. Prévoir une tente Pop-up afin d'assurer le chronométrage au sec.

Une tente vestiaire/compétiteurs :
Prévoir une tente type pop-up permettant aux compétiteurs de se changer et de se mettre à l'abri.

Parcours Course Technique :
Prévoir des bouées et leurs mises en place pour matérialiser le parcours de la Course Technique.

Estrade : Prévoir une estrade ou un plateau surélevé de 4m X 2m pour la remise des prix, ainsi qu'un podium pour les 4 places.

Sonorisation complète des lieux de briefing et de départ des courses :
Prévoir des haut-parleurs très longue portée pour l'annonce des informations et des arrivées, présence d'un technicien ainsi qu'un animateur sur les heures de compétition, 1 micro HF sans fil.

Barrières municipales :
A prévoir suivant implantation du site.

Les Structures (tentes, bungalow...) devront être en parfait état et conforme aux normes CTS. Un double des certificats de conformité et du contrat d'assurance couvrant l'événement devront être donnés à la FFSurf.

Prendre à sa charge pendant la période de compétition :
Les frais d'hébergement avec petit déjeuner de J moins 1 au dernier jour de la compétition du staff officiel (habitant à plus de 20km).
Les frais de restauration du midi (repas froid et une boisson) les jours de compétition pour l'ensemble du staff.
Les frais de restauration du soir pour ceux qui sont hébergés.
La FFSurf fournira à l'organisateur une liste précise des personnes devant être pris en charge dans ces conditions.
Tout frais supplémentaire (hors période précitée) sera à la charge des personnes concernées. Toute personne ne figurant pas dans cette liste devra assumer la totalité des frais qu'elle aura engagés.

Organiser la remise des prix :
Mettre en place l'organisation matérielle de la remise des prix : podium 4 places, affichage des partenaires et de la FFSurf.
Assurer l'animation de la remise des prix.

Assurer la sécurité des compétiteurs :
Assurer la police de la plage pour maintenir le spot de compétition vierge (Course Technique).
Respecter le cahier des charges de l'autorisation de manifestation accordée par l'autorité maritime compétente et assurer la sécurité et le sauvetage des compétiteurs sur l'ensemble des compétitions.
Assurer la sécurité des compétiteurs, notamment lors de la Course Technique, par, si besoin, l'utilisation d'un jet-ski. Ce jet-ski sera équipé d'une barquette. Des moyens de communication étanches permettront de prévenir l'équipage du jet-ski.
Et plus généralement prendre toute disposition permettant d'assurer la sécurité des compétiteurs, des organisateurs, et du public.
Prévoir un espace dégagé en permanence, permettant d'accéder au poste de secours le plus proche ou de procéder à une évacuation rapide des blessés.
Disposer des numéros de téléphone des services de secours et prévoir tout moyen permettant de les prévenir rapidement (plan de secours).

Plus généralement assurer l'organisation matérielle des compétitions dans le respect des règles de sécurité, avec au minimum :
- L'aménagement du site principal de compétition.
- L'aménagement des sites annexes de compétition.
- L'habillage du site : mise en place des drapeaux, banderoles ou, tout autre support fournis par les annonceurs et par la FFSurf.
- Un dispositif de tri sélectif des déchets.
- Le gardiennage du site.

Promotion Communication de la compétition :
Visuels officiels : Toute la communication relative à la compétition, réalisée par la Fédération Française de Surf (FFSURF), sera exclusivement basée sur des visuels créés par l'équipe de communication de la FFSURF. Il est interdit aux clubs organisateurs de produire ou de diffuser des visuels non validés par la FFSURF pour l'événement.

Délai de transmission des informations : Afin de garantir la bonne réalisation des visuels promotionnels et des articles sur le site internet de la FFSURF, les clubs organisateurs sont tenus de fournir la fiche d'informations complète au plus tard 1 mois avant la date de la compétition. Toute transmission après ce délai entraînera l'impossibilité pour la FFSURF de réaliser et de diffuser des visuels officiels relatifs à l'événement.

Communication pendant l'évènement :
La FFSurf peut, si elle le prévoit, mettre à disposition du personnel sur l'événement. Elle en informera l'organisateur un mois avant l'événement. Si cela est le cas, l'organisateur devra prévoir 1 structure équipée de tables et de chaises, permettant l'accueil et le travail du personnel concerné (1 à 4 personnes). Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant et d'une connexion Internet haut débit (15 mo/s minimum).

Si la FFSurf ne met pas de personnel à disposition, l'organisateur devra se charger de lui envoyer à J+1 de l'événement des photos de chaque podium de la remise des prix (photo en haute définition et en largeur obligatoirement) et si possible des photos d'action. Ces contenus ne devront pas contenir de watermark (logo), seront libres de droits éditoriaux et aux frais de l'organisateur.

Live :
La FFSurf pourra assurer la production et la retransmission en Live de l'événement sur ses propres réseaux sociaux avec un prestataire choisi par ses soins. Si la FFSurf n'assure pas la production et la retransmission d'un Live, les organisateurs pourront proposer, à leurs frais, ce service. Ils ne pourront pas le faire sans l'accord préalable de la FFSurf. Les logos de la FFSurf et de ses partenaires devront figurer sur l'écran durant toute la retransmission. La diffusion du Live pourra être partagée sur les réseaux sociaux de la FFSurf.

Prendre les dispositions administratives nécessaires au bon déroulement de la compétition:
Accord du Maire.
Accord des Affaires Maritimes.
Arrêté municipal permettant de définir des zones de compétition et de les interdire à toutes activités autres que celles de la compétition pendant la durée des épreuves.
Autorisation du Maire ainsi que de la Commission de Sécurité Départementale de sécurité lorsque des infrastructures métalliques sont montées sur un site de compétition (gradins), avant le début de la compétition.
A l'issue de la compétition, fournir le budget définitif de la compétition.

MODELE DE BUDGET A RESPECTER

1-PREVISIONNEL : AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

2- REALISE : AVEC LA DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION FFSURF

CHARGES	**Montant Prévu**	**Montant Réalisé**	*PRODUITS*	**Montant Prévu**	**Montant Réalisé**
I. Charges directes affectées à l'action			I. Ressources directes affectées à l'action		
60 - Achat			**70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**		
prestations de services					
Achats matières et fournitures			**74- Subventions d'exploitation(1)**		
Autres fournitures			**Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)**		
61 - Services extérieurs			**-**		
Locations			**-**		
Entretien et réparation			**-**		
Assurance			**Région(s):**		
Documentation			**-**		
62 - Autres services extérieurs			**Département(s):**		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			**-**		
Publicité, publication			**Commune(s):**		
Déplacements, missions			**-**		
Services bancaires, autres			**-**		
63 - Impôts et taxes			**Organismes sociaux (à détailler):**		
Impôts et taxes sur rémunération,			**-**		
Autres impôts et taxes			**-**		
64- Charges de personnel			**Fonds européens**		
Rémunération des personnels,			**CNASEA (emploi aidés)**		
Charges sociales,			**Autres aides, dons ou subventions affectées**		
Autres charges de personnel			**-**		
65- Autres charges de gestion courante			**75 - Autres produits de gestion courante**		
66- Charges financières			**Dont cotisations**		
67- Charges exceptionnelles			**76 - Produits financiers**		
68- Dotation aux amortissements			**78– Reprises sur amortissements et provision**		
II. Charges indirectes affectées à l'action			II. Ressources indirectes affectées à l'action		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
Total des charges			**Total des produits**		
86- Emplois des contributions volontaires en nature			**87 - Contributions volontaires en nature**		
Secours en nature			**Bénévolat**		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			**Prestations en nature**		
Personnel bénévole			**Dons en nature**		
TOTAL			TOTAL		

Rappel : Le total des charges doit être égal au total des produits

FFSURF

PROGRAMME TYPE
PROGRAMME TYPE CHAMPIONNATS DE FRANCE 14' et MOINS SUP RACE

Ce programme n'est qu'une proposition. Le programme pour chaque jour sera programmé, au plus tôt, en fonction des conditions climatiques.

JOUR 1				
Planches	**Compétitions**	**Course**	**Distance**	**Catégories**
12'6	**Chpts de France Technical Race** jeunes : U10,U12, U14 (poussins,benjamins et minimes)	1 série : garçon et fille	U14: 2 km, 4 boucles U10/ U12 : 500m, 1 boucle	U10/U12/U14 : garçons. U10/U12/U14 : filles
14' et moins	**Chpts de France SPRINT**	courses par élimination Sprint de 200m linéaire ou format ISA	200m ou 2x100m ligne droite	Hommes : U14/U18/Open Femmes : U14/U18/Ondine.
12'6	**Chpts de France SPRINT** Jeunes	Sprint en linéaire ou format ISA, **en 12'6**	U14: 100m U10/U12 : 50m	U10/U12/U14 : garçons. U10/U12/U14 : filles
TANDEM	**Chpts de France SPRINT**	Sprint en linéaire ou format ISA	100-200m	Tandem open

JOUR 2				
Planches	**Compétitions**	**Course**	**Distance**	**Catégories**
12'6	**Chpts de France Longue Distance** jeunes : U10,U12, U14 (poussins,benjamins et minimes)	1 seule course	U14 : env 6km U10/U12: env 3km	U10/U12/U14 : garçons. U10/U12/U14 : filles
14' et moins Gonflables	**Chpts de France SUP AIR**	1 seule course En SUP gonglable uniquement	entre 10 et 20 km	Hommes : Open Femmes : Ondine
14' et moins	**Chpts de France Longue Distance** Open et Ondines	1 seule course Parcours très accessible : obligation de disposer d'un parcours de repli. Format Down Wind si les conditions le permettent.	entre 10 et 20 km 1 seule course	Hommes : U14, U18 Open, Masters + de 40 ans, Grand Master + de 50 ans Kahunas + de 60 ans Femmes: idem catégories âge des H
TANDEM	**Chpts de France Longue Distance** Open	1 seule course : format Down wind si les conditions le permettent	entre 10 et 20 km	Open

JOUR 3				
Planches	**Compétitions**	**série**	**distance**	**Catégories**
14' et moins	**Chpts de France Technical Race** Open et Ondines	Si moins de 80 compétieurs : 1 poule unique Si plus de 80 compétieurs : 2 séries de qualif, Répartition sur 2 séries de façon équitable en nombre, et en fonction du classement Coupe de France Open. +1 grande finale : 1/2 Q1 + 1/2 Q2 +1 petite finale : 1/2 Q1 + 1/2 Q2 => Possibilité : 2 manches identiques avec classement final par addition des manches.	À définir	Hommes : U14, U18 Open, Masters + de 40 ans, Grand Master + de 50 ans Kahunas + de 60 ans Femmes: idem catégories âge des H
14' et moins	**Chpts de France des clubs**	RELAIS	4 x 600m	Equipe de club : 2 hommes + 2 femmes (passage : 1H-1F-1H-1F)